

ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

Dans la zone Ouest-Arvan, les travaux de pose des quais se poursuivent. Sur la zone centrale, la réalisation des murs de soutènement est en phase de finalisation, tandis que les opérations de terrassement se poursuivent.

Parallèlement, des interventions sont en cours sur les galeries techniques, avec la pose des cheminées et des escaliers, ainsi que sur les ouvrages hydrauliques des Roches-Noires. Les travaux du futur PRA RD906 se poursuivent également, incluant des opérations de remblaiement et d'intervention sur les réseaux.

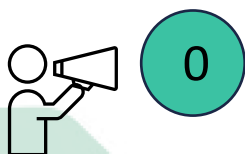
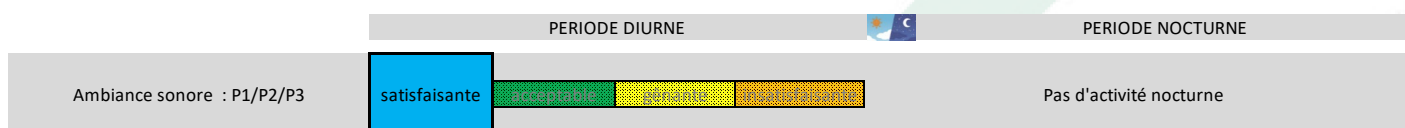
Du 8 au 12 novembre 2024, une « Opération Coup de Poing » a eu lieu, entraînant une interruption temporaire de la circulation ferroviaire. Cette intervention a permis de réaliser des travaux préalables à la signalisation ferroviaire à proximité de la future gare internationale.

LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI BRUIT



APPRECIATION GENERALE BRUIT DU CHANTIER

Pour le secteur de Saint-Jean de Maurienne, les données recueillies par les dispositifs de surveillance corrélées avec les signalements conduisent à évaluer l'ambiance sonore comme satisfaisante.



Aucun signalement lié à l'acoustique sur le bassin saint-jeannais au 4^{ème} trimestre 2024.

PLUS DANS LE DETAIL...

Le tableau récapitulatif ci-après présente les dépassements, en lien ou non avec le chantier, des seuils sonores imposés au chantier en période diurne, pour chacun des trois dispositifs de mesure.

Un dépassement de seuil lié au chantier enregistré au 4^{ème} trimestre.

point	Période diurne (07h00-22h00)						4 ^{ème} Trimestre 2024
	Octobre		Novembre		Décembre		
	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	% de jours sans dépassement lié au chantier
P1	0	0	0	0	0	0	100%
P2	0	0	0	0	1	0	99%
P3	0	0	0	0	0	0	100%

BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel CO9b : Travaux à l'air libre
à Saint-Jean-de-Maurienne et Villargondran

#4^{ème} trimestre 2024

Les dépassements sonores (empreinte sonore) sont comptabilisés sur la base de la différence entre le niveau de bruit intégrant les sources sonores du chantier et le niveau de bruit existant sans le chantier.

Sur le chantier CO9b, la réglementation ICPE n'est pas applicable (absence d'installation ICPE).

La réglementation appliquée est l'arrêté des bruits de voisinage dans le département de la Savoie du 9 janvier 1997 : autorisant 6 dB(A) en période diurne et 4 dB(A) en période nocturne (5+1 et 3+1 de terme correctif pour une durée cumulée inférieure à 8h) avec une marge d'incertitude liée à la complexité des ondes sonores de + 3 dB(A).

FOCUS SUR LES DEPASSEMENTS SONORES

1 dépassement sonore sur la période.

DATE	POINT DE MESURE	PERIODE	EVALUATION DU DEPASSEMENT (1)	ORIGINE DU BRUIT IDENTIFIEE SUR LE CHANTIER	ACTIONS CORRECTIVES
11/12/2024	P2	Diurne	Faible	création de l'accès chantier rue des Chaudannes	Accès chantier autorisé par Arrêté temporaire sur la période 11/12/2024 au 31/03/2025

FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Au cours du 4^{ème} trimestre, aucun signalement acoustique lié au chantier.

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour réduire les nuisances sonores que le chantier peut occasionner.

Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98